Réponses aux trois questions posées par l'APF du Loiret aux candidats aux élections cantonales

Les candidats et suppléants PS, Europe Ecologie Les Verts et PRG du Loiret

L'accessibilité des transports et des lieux publics : les obligations des conseils généraux. Quels moyens comptez-vous mettre en œuvre afin que le conseil général respecte le délai de 2015?

Le mardi 15 février dernier, en séance de nuit à l'Assemblée nationale, a eu lieu l'examen d'une proposition de loi sur le fonctionnement des Maisons départementales des Personnes handicapées (MDPH). En apparence anodin, ce texte a soulevé l'inquiétude d'associations travaillant sur le handicap : Anny Poursinoff, Députée Europe Écologie – Les Verts est intervenue en discussion générale et pour défendre des amendements. Tou(te)s les Député(e)s EELV ont fait paraitre un communiqué dont voici un extrait :

L'Assemblée Nationale s'apprête à valider la remise en cause initiée par le Sénat d'une disposition essentielle de la Loi Handicap du 11 février 2005.

En prévoyant une dérogation nouvelle aux constructeurs leur permettant d'échapper à l'obligation d'accessibilité pour tous, la majorité parlementaire UMP-NC s'apprête à enterrer une disposition fondamentale du texte de 2005.

Les Député-es écologistes expriment leur « colère » et leur « détermination » à lutter contre ce recul inacceptable, « cadeau aux promoteurs, et trahison envers des personnes déjà très en difficulté sur les questions de logement, d'emploi et de mobilité ».

Le Conseil Général doit établir un planning précis de mise en accessibilité des cars et doit travailler en collaboration avec les communes pour adapter les arrêts. Outre l'aide financière, le Conseil général se doit d'être moteur pour établir avec les communes la mise en conformité des arrêts.

Les communes ont besoin d'un accompagnement pour réaliser leur plan d'accessibilité, on ne peut se réjouir du retard pris. Donc le Conseil général doit réaliser cet accompagnement pour la réalisation de ces plans. C'est une nécessité car ceux-ci permettront d'avoir une visibilité sur tout le département de l'ampleur des actions à mener par la suite.

Au niveau des communes, 2015 ne sera sûrement pas respectée mais nous les aiderons ! Au niveau du Conseil général et des bâtiments départementaux il peut l'être, et nous devons donc établir et communiquer le planning de mise en accessibilité en ayant conscience de cette échéance.

L'aide à l'autonomie : en attendant la reconnaissance du risque autonomie
Quelle politique et quels moyens comptez-vous mettre en œuvre afin que le Conseil général garantisse à tous l'accès aux aides à l'autonomie et leur financement intégral ?

En attendant la prise en compte « réel » du risque dépendance, le Conseil général se doit d'être efficace sur les missions associées à sa compétence :

- les Maisons du département couvrent-elles correctement le territoire pour permettre un accès à tous à ses droits ?
- le handicap psychique est-il pris en compte dans notre département ?
- que fait-on pour les personnes handicapées vieillissantes ? Il y en a maintenant, et tant mieux.
- Est-ce que le département apparaît dans le haut des classements concernant les différents lieux de vies : ESAT, IME, … ?

Vous avez sûrement connaissance des réponses à donner, et c'est pour cela que le conseil général se doit dans un premier temps de faire mieux et plus pour :

- que les dossiers soient traités dans des délais raisonnables.
- que la situation de la commission compensation soit réglée au plus vite.
- que l'aide à la pierre permette la construction de logements adaptés.
- qu'un dialogue sincère et constructif puisse être possible avec les associations.

- que le seuil des 6% de travailleurs handicapées soit atteint au sein du conseil général

C'est donc par l'ensemble de ces actions que les candidats souhaitent œuvrer pour l'autonomie, et seront à vos côtés pour construire un loi juste sur le risque dépendance.

L'offre de service sociale et médico-sociale : pour le développement d'une offre de qualité et de proximité
Quelle politique et quels moyens comptez-vous mettre en œuvre afin que le conseil général garantisse à tous l'accès à cette offre de service de qualité et de proximité ?

Pour cette dernière question nous nous permettons de mentionner notre programme :

- nous sommes pour renforcer l'organisation du service social notamment par des permanences sociales de proximité plus nombreuses
- nous sommes pour développer et soutenir la création de « maisons médicales » en synergies avec les autres collectivités territoriales pour tous les groupements médicaux et paramédicaux proposant un vrai projet médical
- nous devons investir dans l'économie sociale et solidaire par la création de vrais emplois de services auprès des familles (actions en faveur de la petite enfance), des seniors (développement de l'aide à domicile) et des personnes handicapées